

Médecins Agréés

Pour pouvoir commencer une formation de pilote avion, il faut passer une visite médicale chez un médecin aéronautique. Cette visite médicale est destinée à vérifier que les futurs pilotes ne présentent aucune contre-indication à la pratique de cette activité.

La durée de validité du certificat médical d'aptitude physique et mentale est désormais de :

5 ans pour les détenteurs de licences de pilote avion, âgés de *moins de 40 ans*,

2 ans pour les détenteurs PPL *entre 40 ans et 50 ans* ou LAPL de *plus de 40 ans*.

1 an pour les détenteurs PPL de *plus de 50 ans*.

Visite initiale de non-contre-indication au vol chez un médecin généraliste pour les pilotes ULM.

MARCELLIN-ROSSAT Marie-Josèphe	Le Lamartine 239 Rue de Gonrat	73000 BASSENS	04 79 85 15 25
RADOSZYCKI Philippe	44 Rue Charles Montreuil Bâtiment Axiome	73000 CHAMBERY	04 79 68 88 88
TELLIER Patrick	32 Avenue Victor Hugo	73200 ALBERTVILLE	04 79 32 26 33
CONSTANTIN Jean-Louis	98 Route des Terrailleurs	73420 DRUMETTAZ CLARAFOND	04 79 88 02 02
MERCIER-GUYON Charles	43 Rue Sommeiller	74000 ANNECY	04 50 45 36 23
CIBOULET Philippe	12 Rue du Faucigny	74100 ANNEMASSE	04 50 95 80 81
MANIGLIER Jean-Marc	594 Rue Charles Feige	74120 MEGEVE	04 50 58 74 74
HEILIGENSTEIN Daniel	Hôpitaux du Léman 3 Avenue de la Dame	74203 THONON LES BAINS	04 50 83 21 40
MACHEDA David	253 Route de Thonon	74380 CRANVES SALES	04 50 36 73 46
RIEGEL Jacques	Chef-Lieu	74470 LULLIN	04 50 73 81 80
BONIDAL Alain	Evian Resort BP 8	74501 EVIAN LES BAINS	04 50 26 96 32
PLUMERAULT Alain	181 Place Saint-Jacques	74700 SALLANCHES	04 50 58 68 75
ESCALIE Claude	14 Rue de la Poterie	74960 CRAN GEVRIER	04 50 57 27 83

LES TARIFS

Coût des heures de vol :

		Solo	Double
Czech Sport Aircraft PS28 Cruiser 100 CV	F-HSHH / F-HSAC	133€	168€
Piper PA19 90 CV	F-BOMI	130€	165€
Cessna F172N 160 CV	F-GFGQ	150€	185€
Diamond DA40 135 CV	F-GUVU	164€	199€
ULM - Aeroprakt A22L2 100 CV	74 AJL / 74 AKH	103€	138€

Instruction au Sol : 15 € / h
(ou possibilité de cours par internet)
Instruction en Vol : 35 € / h



Aéro-Club d'Annecy Haute-Savoie

Ecole de pilotage - Vol en Montagne - Baptêmes de l'air

60 Route de l'Aérodrome - 74960 MEYTHET

Tél : 04 50 22 04 25

www.aeroclubannecy.com - acannecy@wanadoo.fr

Siret : 77659382400019

Bienvenue à l'Aéroclub d'Annecy Haute-Savoie
Pour vous aider à mieux nous connaître, cette plaquette vous est destinée.

POURQUOI PILOTER ?

C'est une nouvelle forme de liberté.
C'est la satisfaction d'acquérir
l'accès à une activité noble où
la technique et la méthode dominent.

On peut vouloir apprendre
à piloter pour

- En faire un métier :
pilote civil ou militaire
- Exercer une activité sportive :
voltige, rallye aérien,
pilotage de précision
- Partager un vol avec ses amis
- Survoler notre belle région et redécouvrir la géographie, de nouveaux paysages
- Satisfaire le plus vieux rêve de l'humanité : VOLER



Vous éprouverez la sensation d'un progrès sur vous-même, d'une performance.
Piloter est accessible à tous. Quelle joie le jour où vous pourrez voler seul, maîtrisant votre appareil !

L'incomparable indépendance acquise par un bon entraînement peut changer votre vie.

COMMENT FONCTIONNE L'AERO-CLUB ?

L'Aéro-Club d'Annecy Haute-Savoie est une association Loi 1901, créée en 1930, ayant pour but « le développement du sport aérien » et affiliée à la Fédération Française Aéronautique.

L'encadrement et la formation sont assurés par des instructeurs bénévoles qualifiés.

Le secrétaire assume les tâches administratives, répond à vos questions et vous accompagne dans vos premières démarches au sein de l'aéroclub. Vous pourrez par la suite, au moyen d'un logiciel dédié, réserver vous-même vos vols et séances d'instruction, accéder au relevé de vos vols et à votre comptabilité, réapprovisionner votre compte-pilote.

L'entretien et la réparation des avions et ULM sont effectués dans notre atelier de mécanique, par notre chef mécanicien et ses apprentis.

La Gestion est confiée à un Conseil d'Administration, composé de bénévoles, élus parmi les membres, qui se répartissent les différentes responsabilités, telles que la présidence, la trésorerie, la mécanique, l'animation...

Les adhérents, par le règlement des cotisations et le paiement des heures de vol, supportent le financement de l'Aéroclub (entretien du matériel, locaux, salaires du personnel).

COMMENT APPRENDRE A PILOTER ?

Il suffit de suivre une formation théorique (au sol et/ou internet) et pratique (en vol) dans un Aéroclub. Après avoir passé une visite médicale, vous viendrez à l'Aéroclub d'Annecy Haute-Savoie où, dans une ambiance associative sympathique et conviviale, vous commencerez votre apprentissage avec un de nos instructeurs.

Aucune connaissance technique particulière n'est demandée pour débiter l'entraînement en vol en double commande avec un instructeur. Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Des instructeurs sont au club pour vous former

N'hésitez pas à contacter l'un d'entre eux pour des questions sur la formation technique et pédagogique. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller.

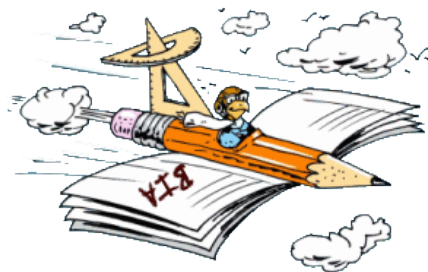


Bien que la réglementation française ULM soit moins contraignante que la réglementation avion, la maintenance est effectuée avec la même rigueur et les mêmes exigences de qualité pour les deux types de machines au sein de l'aéroclub.

Pour votre confort et votre sécurité, l'aéroclub exige le même niveau d'expérience récente, que ce soit pour les pilotes d'avion ou d'ULM.

L'aéroclub demandera à tous les pilotes brevetés d'effectuer un vol dans les 2 derniers mois. Ce délai dépassé, un vol de contrôle avec un instructeur de l'aéroclub devra être effectué.

LES FORMATIONS



Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Destiné aux jeunes de plus de 13 ans, il s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre un aéroclub et un établissement scolaire.

Il comporte une initiation théorique dans un établissement scolaire et une initiation à l'aéroclub.

Votre aéroclub peut vous renseigner sur les établissements scolaires qui offrent cet enseignement et sur les bourses attribuées par la FFA pour les moins de 21 ans.

Pour les titulaires du BIA, des aides supplémentaires pour financer les heures de vol peuvent aussi être attribuées par la FFA.

Mieux connaître la vie de votre Aéroclub, celles et ceux qui l'animent, les autres adhérents, comment ?

En vous connectant sur le site
<http://www.aeroclubannecy.com/>

- En venant nous voir souvent, même si ce n'est pas pour voler, mais simplement pour passer un moment avec nous.
- En consultant les informations affichées sur les panneaux au club... propositions de participer à des voyages, des activités diverses.
- En prenant connaissance des différentes actions du comité par la lecture des comptes-rendus en consultant votre messagerie électronique.
- En participant activement à toutes les manifestations organisées, qui permettent de faire connaissance, de lier des amitiés, d'entendre et de partager les expériences d'autres pilotes, d'être un véritable acteur (ou actrice) de la vie de notre association.

Alors...? Vous voilà déjà informé(e) sur l'essentiel,

voulez-vous poursuivre ?

**Vous vous inscrivez ?
Venez nous rejoindre !**

Quelles sont les formalités à accomplir ?

- Retirer un dossier d'inscription à l'aéroclub
- Faire vérifier votre aptitude médicale (liste des médecins agréés jointe)
- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'Association
- Fournir pour l'inscription :
 - Le montant de l'Adhésion au club et des assurances casse + FFA
 - Deux photos d'identité

Déroulement de la formation :

Un cahier de progression type, utilisé pour tous les élèves, fixe les différentes phases de votre formation.

Chaque séance comprend un briefing au sol et la réalisation en vol, ou mise en application en vol.

La durée de la formation dépendra de vos aptitudes et de vos disponibilités... mais aussi de votre persévérance.

Le LAPL modulaire nécessitera un minimum de 6 mois, y compris l'examen théorique (voir calendrier des examens théoriques affiché au club).

Pour le Brevet de Pilote Privé, 1 à 2 ans sont nécessaires, si les navigations peuvent être faites avec une météo bienveillante, cela dépendra également de votre propre disponibilité, de celle de votre instructeur et du planning des avions.

Vous pouvez étaler ces formations dans le temps, suivant vos contraintes, sans toutefois espacer trop les vols pour ne pas perdre les acquis dans le temps.



Light Aircraft Pilot Licence (LAPL) modulaire

Le LAPL modulaire s'adresse aux jeunes dès l'âge de 15 ans et permet de voler seul à bord dès 16 ans, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome de départ.

Une formation complémentaire permettra de lever progressivement les restrictions (restriction au vol local, restriction aux espaces aériens non contrôlés et non réglementés, sans emport de passager, sans atterrissage sur un aérodrome autre que celui de départ) pour obtenir un LAPL « complet ».

Une navigation solo de 80 NM (nautiques) est obligatoire avant le passage de l'examen pratique, constitué d'un test au sol et d'un test en vol supervisé par l'examineur.

Le jour de l'examen, l'élève pilote doit avoir 17 ans révolus.

Le LAPL correspond aux besoins de 95% de nos futurs pilotes d'aéroclubs. Il devrait être proposé en première intention à tous les candidats pilotes sachant que pour ceux que cela intéresse, la transformation de LAPL en PPL se fait de manière simple.

Brevet de Pilote Privé (PPL)

Le PPL comprend un examen théorique sous forme d'un QCM et un examen pratique en vol qui se passe avec un instructeur-examineur désigné par l'administration aéronautique.

L'examineur testera notamment vos capacités de pilotage, d'anticipation, de connaissances de la météorologie, la navigation...

Le LAPL et le PPL permettent de voler, avec des passagers, sur toute l'étendue du territoire français et l'Europe à partir de l'âge de 17 ans. Pour voler en territoire non-francophone, le pilote doit réussir le Contrôle de Compétence Linguistique FCL.055 VFR de radiotéléphonie en langue anglaise de façon à pouvoir communiquer avec les contrôleurs.

Brevet de Pilote ULM

Le Brevet de Pilote ULM permet de voler dans la catégorie ULM pour laquelle vous avez été autorisée (à Annecy : multi-axes). Un certificat médical de non-contre-indication au vol signé par votre médecin généraliste vous sera demandé.

Pour commencer une formation ULM, il faut avoir 15 ans révolus, suivre une formation théorique ainsi qu'une formation pratique en vol avec un instructeur.

La composition et la durée du test sont au choix du testeur.

Si l'élève réussit le test, l'instructeur attestera que celui-ci est déclaré apte à obtenir le Brevet et la Licence de Pilote ULM. La licence est acquise définitivement.

Quelques vols solo, dont le nombre d'heures est déterminé par l'instructeur, en fonction de l'expérience du pilote, sont demandés par l'aéroclub avant de pouvoir emmener un passager.



La qualification montagne

Cette qualification ne peut être obtenue que si le pilote possède déjà une licence LAPL ou PPL.

Plus qu'une qualification, on pourrait presque dire qu'il s'agit d'une formation au pilotage 'fin' et à l'apprentissage de l'aérodynamique très particulière des régions montagneuses.

L'obtention de la qualification montagne, intégrant l'atterrissage sur altiports et altisurfaces, est soumise à un examen pratique avec un instructeur désigné par l'administration aéronautique. Elle doit de plus être maintenue régulièrement à jour pour conserver sa validité.

La qualification vol de nuit

Après l'obtention du LAPL ou PPL, on peut envisager une formation au vol de nuit.

Cette formation se déroule en trois temps :

- Apprentissage au Vol Sans Visibilité où l'on s'entraîne à voler en se servant uniquement des instruments du tableau de bord sans pouvoir regarder à l'extérieur (durée 5 heures avec un instructeur).
- Entraînement aux phases de décollage et d'atterrissage par des tours de pistes effectués de nuit avec un instructeur puis en solo.
- Des navigations de nuit vers des terrains équipés de balisages lumineux, avec un instructeur.



LES AVIONS ECOLE

Nous utilisons principalement un Czech Sport Aircraft PS28 Cruiser pour la formation avion ainsi que deux Aeroprakt A22L2 pour la formation ULM. Il s'agit d'avions/d'ULM équipés dans les normes de l'écolage.

Les navigations en Diamond DA40 ou Cessna C172N peuvent être effectuées par deux élèves accompagnés d'un instructeur, les élèves occupent à tour de rôle le siège pilote ou la banquette arrière comme observateur.

INSCRIPTION

Pièces nécessaires pour l'inscription :

- Un certificat médical délivré par un médecin agréé aéronautique (avion) ou généraliste (ULM).
- Une autorisation parentale pour les mineurs de 18 ans.

COTISATIONS et ASSURANCE FFA

	Elèves en Formation		Brevetés	
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans
Cotisation Annuelle	135 €	135 €	135 €	135 €
Frais de Gestion	-	195 €	-	195 €
Auto Assurance Casse	35 €	35 €	120 €	120 €
Fournitures	110 €	110 €	-	-
Carnet de Vol	25 €	25 €	-	-
Assurance FFA (Formule n°1)	118 €	118 €	118 €	118 €
Assurance FFA (Formule n°2)	76 €	76 €	76 €	76 €
Total (avec Formule n°1)	423 €	618 €	373 €	568 €
Total (avec Formule n°2)	381 €	576 €	331 €	526 €

Formation au brevet de pilote ULM :

Exemple de formation sur P92 / A22L2 - ESTIMATION	
Cours au Sol 15 €/h*	450 €*
Vols en double (30 h)	5'040 €
Vols en solo (10 h)	1'330 €
Total	6'820 €

Formation au LAPL, Light Aircraft Pilot Licence :

Exemple de formation sur PS 28 - ESTIMATION	
Cours au Sol 15 €/h*	450 €*
Vols en double (40 h)	6'720 €
Vols en solo (10 h)	1'330 €
Total	8'500 €

Formation au PPL, Brevet de Pilote Privé :

Exemple de formation sur PS 28 - ESTIMATION	
Cours au Sol 15 €/h*	450 €*
Vols en double (50 h)	8'400 €
Vols en solo (15 h)	1'995 €
Total	10'845 €

* Les cours au sol pourront être remplacés par une instruction par internet